

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme DELEVAL - STEISEL demeurant Rue du Blanc Try 27 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Rue de la Haie, 86 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section C n°262H2, 262M2.

La demande consiste en la modification du Permis d'Urbanisation n° 25/FL/65 (1 seul lot, le n° 86 Rue de la Haie), celle-ci se présente comme suit :

- Le périmètre du lotissement va être élargi via la fusion de la parcelle W3C 262 H2 (celle du demandeur) et de la parcelle W3C 262 M2 (parcelle à droite de celle du demandeur en zone de jardin arrière).
- La zone de bâtisse (implantation initiale est de 245 m² max, ici, il est demandé de l'augmenter à 525 m²).
- Surface bâtie maximum initiale est de 200 m², ici, il est demandé de l'augmenter à 300 m² pour la construction d'un volume annexe garage - remise.
(Ce volume fera l'objet d'une demande de permis d'urbanisme ultérieur, il sera implanté à droite du volume principal, aura une superficie de 100 m², toiture inclinée, ce volume sera distant de 5 m de la limite mitoyenne voisine de droite (N°80 Rue de la Haie) et sa construction nécessitera d'abattre).

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement Territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be. Une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 9 au 23 janvier 2023 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 27 décembre 2022